

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le 17 mars, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mars 2023

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON
Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL
Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M.
LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC
Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX
Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE
Michèle, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à Mme MOREAU Aurore), Mme
ASTIER Martine, (Pouvoir à Mme DEBAYLE Michèle), M. EJNER Pascal
(Pouvoir à M. ZBORALA Bernard).

Secrétaire de séance : M. Bernard ZBORALA

Affiché le : 19/03/2023

14. Actualisation de la tarification week-end et semaine relative aux locations de la salle polyvalente.

Par deux délibérations en date du 29 juin 2022, le conseil municipal a validé les tarifs applicables pour la semaine à compter du 1^{er} septembre 2022 et les tarifs applicables pour les week-ends à compter du 1^{er} janvier 2023.

Deux tarifications ont été mises en place : les tarifs « commune de Boisseuil » et les tarifs « hors commune de Boisseuil ».

Les agents municipaux quel que soit leur lieu d'habitation pourraient bénéficier du tarif « commune de Boisseuil ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de valider l'application du tarif commune de Boisseuil aux agents municipaux,
- d'autoriser le Maire à signer les conventions avec les locataires ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,
- d'imputer les recettes sur les articles prévus au budget principal de la commune.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

